

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

**SOUTIEN AU DEMARRAGE DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS
A JEBSHEIM POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 000 EUROS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention non renouvelable d'aide et de soutien à la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) à JEBSHEIM pour un montant total de 2 000 € versée à l'association « Les Petits Pieds » à JEBSHEIM.

Depuis 2014, l'Assemblée départementale a décidé de soutenir financièrement les MAM, à raison d'un maximum de 5 projets par an. A ce jour, deux associations ont bénéficié de cette aide. Il s'agit de la MAM de TURCKHEIM et celle d'UEBERSTRASS. En effet, les MAM pouvant bénéficier de la subvention du Conseil départemental doivent être implantées sur un territoire prioritaire dont l'offre de place en mode de garde est insuffisante. Par ailleurs, les assistants maternels à l'origine de la création d'une MAM doivent se constituer en association et ne pas bénéficier d'aide de la commune ou de l'intercommunalité de leur lieu d'implantation.

Lors de sa session budgétaire du 17 mars 2017 (rapport n°CD-2017-2-10-2), l'Assemblée départementale a approuvé un crédit (inscrit au chapitre 65, fonction 41, nature 6574) pour participer à la mise en œuvre d'une politique d'aide et de soutien à la création de Maison d'Assistants Maternels à raison de 2 000 € par MAM.

Les MAM sont des lieux d'accueil pour les jeunes enfants, à la croisée des chemins entre l'accueil familial et l'accueil collectif. En effet, depuis 2009, deux à quatre assistants maternels peuvent se regrouper pour accueillir des mineurs dans un local en dehors de leurs domiciles respectifs.

En ce qui concerne le fonctionnement de ces structures, les parents emploient un assistant maternel qui travaille dans la MAM. Un assistant maternel peut accueillir au maximum 4 enfants, 16 enfants au plus pouvant être accueillis simultanément dans la MAM.

Actuellement, 13 MAM existent dans le Haut-Rhin. Elles proposent 132 places d'accueil.

Certaines MAM sont portées dans le cadre d'un projet communal ou intercommunal, d'autres sont privées. Les locaux de ces structures sont soumis à la réglementation des établissements recevant du public (ERP).

L'Association « Les Petits Pieds » à JEBSHEIM a créé une MAM, 12 rue des Sources à JEBSHEIM. Elle a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2016. Actuellement 8 enfants peuvent être accueillis simultanément par 2 assistantes maternelles agréées.

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association « Les Petits Pieds » à JEBSHEIM. Cette subvention n'est pas renouvelable.

La dépense d'un montant total de 2 000 € est à imputer sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 6574.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29 septembre 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT